

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18460 - 72ÈME ANNÉE

Mobilisation du 5 juillet contre le projet de loi El Khomri

La lutte continue contre la loi Travail



Rassemblement des syndicats hier devant la Préfecture.

La nouvelle action de l'Intersyndicale s'est déroulée au moment où le gouvernement annonçait le recours à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter sans débat et sans vote le projet de loi El Khomri. Ce passage en force était dans les esprits hier matin, mais n'entamait en rien la détermination des jeunes et des travailleurs présents devant la Préfecture à l'appel de l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF.

Hier matin, l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF a organisé une nouvelle journée d'action contre le projet de loi Travail. Le rendez-vous était donné devant la Préfecture. Soutien de la première heure du mouvement, le Parti communiste réunionnais était représenté par une délégation conduite par ses trois co-secrétaires généraux : Yvan

Dejean, Maurice Gironcel et Ary Yée Chong Tchi Kan. Des camarades de Sainte-Suzanne étaient également venus en nombre et formaient une forte délégation qui a contribué au succès du rassemblement.

Le passage en force n'arrêtera pas le mouvement

Présenté par la ministre du Travail, Myriam El Khomri, ce projet de loi est porteur de graves attaques contre les droits des travailleurs. Elles sont d'autant plus importantes à La Réunion, où le taux de chômage est trois fois plus important qu'en France. Cette journée d'action coïncidait avec le retour du texte devant l'Assemblée nationale. Les députés



Une partie de la délégation du PCR, avec notamment ses trois co-secrétaires généraux : Yvan Dejean, Maurice Gironcel et Ary Yée Chong Tchi Kan.

avaient en effet la responsabilité de commencer à examiner le texte. En première lecture, le gouvernement avait utilisé l'article 49-3 pour passer au-dessus des députés. Ces derniers n'avaient donc pas eu l'occasion de voter et d'expliquer leur choix au sujet de cette loi. Ils n'avaient comme seule possibilité de la repousser uniquement par le biais d'une motion de censure destinée à faire chuter le gouvernement. Un seul député de La Réunion avait voté ce texte, ainsi que les parlementaires du PCF et de groupe Les Républicains. C'est pourquoi hier, la menace d'un nouveau passage en force pour cette fois une adoption définitive de la loi était dans les esprits, et dans plusieurs interventions des responsables syndicaux. Quelques heures plus tard, cette éventualité se confirmait.

Forte détermination

Cette volonté du gouvernement d'imposer son texte à tout prix ne fait pas plier la détermination des jeunes et des travailleurs présents hier au rassemblement devant la préfecture. En effet, la mobilisation va continuer jusqu'au retrait de ce texte. Chacun leur tour, les dirigeants de l'UNEF, de Solidaires, du SAIPER, de la FSU, de FO et de la CGTR ont salué l'engagement des manifestants qui accumulent les pertes de salaire pour défendre l'intérêt général. C'était en effet hier la 12e journée de grève contre le projet de loi Travail.

Plusieurs points du texte ont été rappelés lors de différentes interventions. La loi Travail veut faire passer les accords d'entreprise avant les conventions collectives, notamment pour les salaires et le

temps de travail. Les heures supplémentaires ne seront ainsi plus payées avec une majoration de 25 %, mais de 10 %. De plus, ce projet de loi s'inscrit dans une série de textes qui visent à affaiblir les syndicats, a dit en substance Ivan Hoareau, secrétaire général de la CGTR. Car sous couvert de « modernisation du code du Travail », il est porté une attaque sans précédent contre les syndicats non seulement par l'inversion de la hiérarchie des normes, mais aussi par la possibilité à des organisations minoritaires d'imposer un accord d'entreprise malgré le refus de la majorité des représentants élus par le personnel.

Le précédent du Contrat première embauche

Si une pause dans les manifestations sera observée pendant les vacances scolaires, l'idée reste de maintenir la mobilisation en vue

d'une relance encore plus importante du mouvement dans quelques semaines.

L'Intersyndicale a en effet rappelé le précédent du Contrat première embauche, CPE. Ce projet de loi présenté voici 10 ans organisait la casse des droits sociaux des jeunes travailleurs, soumis à un contrat spécifique. La principale mesure du CPE était l'institution d'une période d'essai de deux ans durant laquelle l'employeur aurait pu licencier son salarié sans motif par simple lettre recommandée. Le recours devant un juge sur le caractère "réel et sérieux" des motifs du licenciement aurait été impossible, de même qu'en cas de licenciement abusif. L'employeur n'était plus tenu non plus de convoquer le salarié pour un entretien préalable au licenciement. Ces dispositions avaient été adoptées en utilisant l'article 49-3, puis publiées au Journal officiel. Mais elles n'ont jamais été appliquées car le gouvernement d'alors, qui était de droite, avait pris en compte la mobilisation.

C'est pourquoi la mobilisation va se poursuivre malgré l'adoption de la loi. L'objectif est le retrait de la loi El Khomri, car les jeunes et les travailleurs refusent un texte qui favorise les licenciements, réduit à néant les conquêtes sociales obtenues dans les conventions collectives, et qui porte une attaque sans précédent contre les syndicats.

M.M.



Les responsables de l'Intersyndicale au moment des prises de parole.

Édito

Quel avenir pour les nouveaux bacheliers ?

Les premiers résultats du bac viennent de tomber. Cet événement permet à La Réunion d'avoir une visibilité dans la presse parisienne. En effet, une jeune Tamponnaise a réussi à obtenir une note de 20,78, c'est un record. À l'heure de ces premiers résultats, félicitations aux 8.356 jeunes Réunionnais qui ont donc d'ores et déjà obtenu leur diplôme à l'issue du premier groupe d'épreuves, et tous nos encouragements à tous ceux qui tenteront de réussir en passant par les oraux de rattrapage les 7 et 8 juillet.

L'annonce de ce taux de réussite en progrès a eu lieu le jour où le Premier ministre a évoqué l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter sans débat ni vote une loi censée moderniser le dialogue social et qui prévoit de profondes modifications dans le Code du Travail. Ce projet est à l'origine d'un mouvement social qui dure depuis près de quatre mois. En effet, le texte du gouvernement contient des mesures qui font reculer les droits des travailleurs et les ramènent plusieurs décennies en arrière. Il sera ainsi plus facile de licencier en cas de difficultés passagères. Les pouvoirs du juge en matière de licenciement abusif seront limités, du fait notamment de la création d'un barème indicatif concernant les indemnités de licenciement. La primauté de l'accord d'entreprise sur la convention collective mettra en confrontation directe le salarié et son patron, alors que l'avantage de ce dernier est écrasant du fait d'un taux de chômage de près de 30 % à La Réunion.

Cela signifie que les jeunes qui vont entrer dans la vie active seront une génération qui aura des droits qui auront régressé par rapport à leurs aînés. C'est pour protester contre cette précarité à vie que les jeunes ont investi les manifestations contre la loi Travail. Ce sont eux qui sont à chaque fois en tête des manifestations.

Les réussites au bac ne doivent pas faire oublier que plus de la moitié des jeunes qui sortent de l'école sont au chômage à La Réunion. Les bacheliers de 2016 sont de futurs travailleurs. Seront-ils une génération sacrifiée sur l'autel du profit ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Forte mobilisation en France contre le projet de loi El Khomri

Loi Travail: «Le 49-3 ne nous arrêtera pas!»

Hier, le gouvernement a décidé d'utiliser l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter sans débat ni vote le projet de loi dit de modernisation du Code du Travail. Face à ce passage en force, la droite ne déposera pas de motion de censure. Hier en France, des manifestations ont réuni des dizaines de milliers de personnes. La mobilisation va continuer, rappelle la CGT dans ses communiqués du 5 juillet



A lors que le Premier Ministre, n'ayant plus de majorité, vient de bafouer la démocratie parlementaire en utilisant une nouvelle fois le 49-3, les mobilisations dans les grèves, rassemblements, manifestations, votations citoyennes démontrent que le mouvement contre la loi travail est loin de s'essouffler.

Malgré une organisation sécuritaire démesurée empêchant des milliers de personnes d'entrer dans la manifestation parisienne, ce sont plus de 45 000 personnes qui ont défilé ce jour ; 10 000 à Toulouse, 15 000 à Marseille, 1 000 à Caen, 2 000 à Grenoble...

La Tour Eiffel, comme le Stade de France, ont arboré les couleurs de la lutte.

La détermination pour gagner le retrait du projet de loi et gagner de nouveaux droits, n'est pas entamée par ce nouveau coup de force du gouvernement. Celui-ci, fait une grave erreur en pensant court-cir-

cuiter la démocratie s'il promulgue une loi de telle importance pendant les congés estivaux.

Le mouvement social ne va pas faiblir et d'ores et déjà des initiatives ont été décidées pendant l'été afin de préparer une rentrée puissante et offensive pour empêcher la mise en place de la loi.

Texte en désaccord avec les conventions de l'OIT

Le gouvernement en utilisant à nouveau le 49.3 à l'assemblée nationale sur le projet de loi travail s'assoit une fois de plus sur la démocratie.

Il renie les engagements pris lors de la campagne électorale et réitérés il y a un an dans la motion majoritaire au congrès du Parti Socialiste dans laquelle était indiquée « il faut rétablir la hiérarchie des normes : la loi est plus forte que l'accord collectif et lui-même s'impose au contrat de

travail. Si la loi peut permettre à des accords de déroger à ces dispositions, elle ne peut le prévoir dans des domaines relevant de l'ordre public social : salaire minimum, durée légale du travail, droit du licenciement, existence de la représentation du personnel. »

Cet acte prouve une dérive autoritaire très inquiétante d'un gouvernement qui passe en force sur un projet de loi qui est désapprouvé par la majorité des citoyens (70% au dernier sondage), la majorité des syndicats, appuyés par plus d'1 million de votes recueillis lors de la votation citoyenne, la majorité des élus de la Nation.

Par ailleurs, ce projet de loi contrevient aux conventions internationales de l'OIT et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

Le mouvement social ne faiblira pas

La France, pays des droits de l'Homme et des acquis sociaux intègre donc la classe des mauvais élèves.

Le gouvernement fait une grave erreur en pensant court circuiter la démocratie s'il promulgue une loi de telle importance pendant les congés estivaux. Le mouvement social ne va pas faiblir et d'ores et déjà des initiatives ont été décidées pendant l'été afin de préparer une rentrée puissante et offensive pour empêcher la mise en place de la loi.

Un projet de loi qui engagera l'avenir de La Réunion sur 25 ans

Egalité réelle : le CESE va présenter son projet d'avis

Le Conseil économique social et environnemental a été sollicité par le gouvernement pour donner son avis sur le Titre 1er et l'étude d'impact du projet de loi de programmation sur l'égalité réelle outre-mer. Une conférence de presse est annoncée mardi prochain. Voici le communiqué du CESE annonçant cette information.

Le gouvernement prépare un projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer. Ce projet de loi de programmation présente comme "une priorité de la Nation" la réduction des écarts de développement que connaissent les populations d'outre-mer au sein du peuple français.

Conformément à l'article 70 de la

Constitution, le Premier ministre Manuel Valls a saisi pour avis le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'étude d'impact et le titre 1er du projet de loi relatif aux objectifs, conditions et instruments de mise en œuvre de la convergence, afin qu'il fasse connaître son avis avant que le texte ne soit transmis au Conseil d'Etat puis examiné en conseil des

ministres. Le CESE présentera son projet d'avis le mardi 12 juillet.

Un point presse de présentation de ce projet d'avis aura lieu le mardi 12 juillet à 12h au CESE, en présence de la présidente de la Section de l'aménagement durable des territoires, Eveline Duhamel, et du rapporteur Christian Vernaudon.

Deuxième journée de la visite de la ministre des Outre-mer

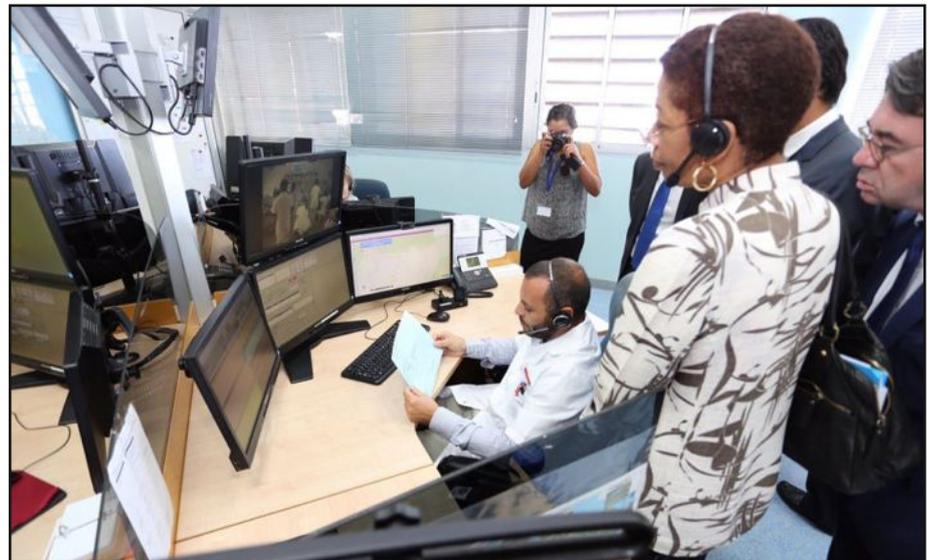
Présentation d'actions de santé publique à George Pau-Langevin

Hier, Georges Pau-Langevin était tout d'abord hier matin à la Bretagne, pour visiter une station de potabilisation de l'eau.

Les systèmes de production et de distribution d'eau de consommation humaine doivent répondre à des exigences sanitaires. A La Réunion, plus de la moitié des abonnés sont alimentés par des eaux subissant un traitement de potabilisation insuffisant. Maîtriser la qualité de l'eau du robinet est un objectif prioritaire pour améliorer l'état de santé de la population. C'est pourquoi la préfecture et l'ARS Océan Indien ont élaboré un plan d'action pluriannuel visant la construction d'usines de potabilisation de l'eau, dans un contexte financier incitatif pour les collectivités, maîtres d'ouvrage.

La ministre des Outre-mer a ensuite paraphé la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Océan Indien, approuvée le 1er juillet 2016 par François MAURY, Directeur Général de l'ARS Océan Indien.

La mise en place des groupements hospitaliers de territoire est l'une des mesures les plus structurantes et les plus ambitieuses de la loi de modernisation de notre système de



Présentation d'un dispositif de télémedecine à la ministre des Outre-mer. (photo Préfecture de La Réunion)

santé. Le GHT Océan Indien comprend tous les établissements publics de santé de La Réunion et de Mayotte. Il permettra un égal accès aux soins pour les habitants des deux îles grâce à un projet médical partagé.

Lors de son passage au CHU de La

Réunion, la ministre a pu avoir un aperçu des techniques de E-santé, ou télémedecine, mises en oeuvre à La Réunion.

Oté

Nou na l'iontansyon avèy sa konm lé dsi l'fé !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de - fon dovan l'éternité, moin té fini par kroir zot té dakor avèk lo prinsip dé l'égalité réèl. Pou kosa ? Par la manyèr zot la fé z'étid la dsi, zot la anvoy mésaz mésyé Lurèl, é zot la pa mank romont lo brotèl madanm Erika. Moin té i pans mèm, in momandoné, sa lété in révolisyon osi in portan ké la loi d' mil nèf san karann-sis. Zordi, mi romark zot la fine komans pran in viraj-lo déviraj dé sak i rod shap avèk la mas. Si sé sa i fo di ! konmsa nou sar pi tousèl pou mète prozé-la, dann la poubèl. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons !

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr ; mi oi pa pou kosa ou i di sé nou k'la konm in l'anvi d'shap avèk lo l'égalité réèl. Alé oir sé lo bann moun la lans lo prozé d'galité réèl ké l'aprè sort dann z'ot rail. Vi konpran matant, pou nou la loi 1946 sé in loi d'l'égalité. L'èr-la kant nou la antann sé mésyé Hollande k'i vé l'égalité réèl nou la pans, ni pé pa mont dsi la montagn épi agard bann tigr sobate dan la plène. Pou nou sa té konm in moiyn pou fé ratrap lo l'égzagone par l'outro-mèr. Té konm in moiyn pou mète anou dann shomin lo dévlopman... Sé pou sa ké nou la di i fo avèy gouvèrnman-la konm lé dsi l' fé é nou va avèy ali. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Pié doné, shoval monté ! » - In kozman po la rout

Mi pans pa zot tout i koné mont shoval mé mi koné zot la fine oir in moun mont dsi shoval, kisoï an vré, kisoï dann télé. La clé ? Sé mète son pyé dann z'afèr i apèl l'étriyé, aprés, lo rès ? Fastoch mi di azot : Inn foi ké ou la souk la brid, ké ou la done lo pti kou d'rin k'i fo, ké ou la pass l'ot zanm l'ot koté ! Lé bon pou sa mèm !.. Dann kozman-la nana in léson, sé k'i fo pa sède dovan l'moun toultan pars pyé doné shoval monté é si ou i done in pyé i pran in karo. Alé ! ni artrouv pli d'van !